

## BAREME D'HONORAIRES

Prix maximum des prestations assurées

**VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL  
ET TERRAIN A BATIR, T.V.A appliquée 20%.**

### MONTANT DES VENTES

- Jusqu'à :		19.000 €	.....	2.000 € ttc forfaitaire
- de 20.001 €	à	49.999 €	.....	5.000 € ttc forfaitaire
- de 50.000 €	à	99.999 €	.....	8.000 € ttc forfaitaire
- de 100.000 €	à	149.999 €	.....	9.000 € ttc forfaitaire
- de 150.000 €	à	199.999 €	.....	10.000 € ttc forfaitaire
- de 200.000 €	à	249.999 €	.....	12.000 € ttc forfaitaire
- de 250.000 €	à	349.999 €	.....	15.000 € ttc forfaitaire
- de 350.000 €	à	399.999 €	.....	17.000 € ttc forfaitaire
- de 400.000 €	à	499.999 €	.....	20.000 € ttc forfaitaire
- de 500.000 €	à	599.999 €	.....	25.000 € ttc forfaitaire
- de 600.000 €	à	699.999 €	.....	30.000 € ttc forfaitaire
- de 700.000 €	à	799.999 €	.....	35.000 € ttc forfaitaire
- de 800.000 €	à	899.999 €	.....	40.000 € ttc forfaitaire
- de 900.000 €	à	999.999 €	.....	45.000 € ttc forfaitaire
- de 1.000.000 €	à	1.099.999 €	.....	50.000 € ttc forfaitaire
- de 1.100.000 €	à	1.199.999 €	.....	55.000 € ttc forfaitaire
- de 1.200.000 €	à	1.299.999 €	.....	60.000 € ttc forfaitaire
- de 1.300.000 €	à	1.399.999 €	.....	65.000 € ttc forfaitaire
- de 1.400.000 €	à	1.499.999 €	.....	70.000 € ttc forfaitaire
- de 1.500.000 €	à	1.599.999 €	.....	75.000 € ttc forfaitaire
- de 1.600.000 €	à	1.699.999 €	.....	80.000 € ttc forfaitaire
- de 1.700.000 €	à	1.799.999 €	.....	85.000 € ttc forfaitaire
- de 1.800.000 €	à	1.899.999 €	.....	90.000 € ttc forfaitaire
- de 1.900.000 €	à	1.999.999 €	.....	95.000 € ttc forfaitaire
- au delà de 2.000.000 €			.....	100.000 € ttc forfaitaire

Les Honoraires de vente selon le barème ci-dessus sont à la charge du VENDEUR au mandat de vente, sauf exceptions où ledit mandat les prévoit à la charge de l'acquéreur, cas dans lequel ils sont mentionnés à l'annonce du bien à vendre à charge de l'acquéreur en % du prix de vente.

=====

#### LOCATION:

Montant des honoraires maximum pouvant être imputé au locataire pour les baux nus ou meublés, soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989.

(zone A bis): 15 € ttc le m2 de superficie habitable, état des lieux compris.

Montant des honoraires à la charge du bailleur pour les honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail : 12 € le m2 ttc de surface habitable, avec un minimum forfaitaire correspondant à 7,5% du loyer annuel hors charges ttc + honoraires de réalisation d'état des lieux : 3 € le m2 ttc de surface habitable, avec un minimum forfaitaire correspondant à 160 € ttc.

ESTIMATION : Offerte

Le 6 avril 2022